

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_118
Tarifs au
1er janvier 2023
Cimetière
Concessions et
redevances

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Madame ROUIL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame JUAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

CIMETIERE
TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES A COMPTER DU
1^{ER} JANVIER 2023

Madame RATISKOL, Adjointe, propose au conseil municipal de modifier le prix des concessions et redevances à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER le prix des concessions et redevances, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

	Pour mémoire TARIFS au 01/01/2022 €	TARIFS au 01/01/2023 €
<u>CONCESSIONS</u>		
- Concession trentenaire, le m ²	99,00	100,00
- Concession cinquantenaire, le m ²	150,00	150,00
- Concession columbarium, la case		
. 5 ans (renouvelable pour 15 ans)	/	250,00
. 15 ans	490,00	490,00
Emplacements cinéraires :		
. 15 ans	110,00	110,00
. 30 ans	220,00	220,00
Emplacements cinéraires + cavurnes municipales :		
. 15 ans	580,00	600,00
. 30 ans	740,00	780,00
<u>Au titre de l'occupation du domaine public :</u> Tarif par mois non fractionnable		
<i>. REDEVANCES DANS LE DEPOSITOIRE</i>		
- pendant les trois premiers mois :	12,00	20,00
- au delà des trois premiers mois :	35,00	70,00
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>		
- Fourniture et pose d'une plaque sur la colonne du souvenir	63,00	63,00

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 8 décembre 2022
 Pour copie conforme
 Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA